



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

<u>Date de la convocation :</u> 26 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 26 mars 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 13	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Angéline MOYET, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Philippe MARTINET et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Carla FICUCIELLO

Délibération N° 2024-08

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 (DSIL)

**Travaux de mise aux normes des locaux dédiés aux services techniques
de Médan**

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Dans le cadre de la loi de finances pour 2024, le Gouvernement réaffirme sa volonté de soutenir les projets d'investissement locaux en pérennisant le soutien apporté avec la Dotation de Soutien à l'Investissement public local (DSIL).

Concernant les services techniques, la mairie ne dispose pas à ce jour d'un espace approprié pour l'accueil des deux agents techniques et pour le stockage des matériels et produits spécifiques.

Le local actuel est une cave sur terre battue située sous le bureau d'accueil du public de la mairie. Il sera reconverti en zone de stockage.

Il est proposé d'intervenir conjointement sur le local actuel et les locaux à venir.

La commune étant éligible à ce dispositif, Mme le Maire soumet le projet suivant réparti en deux parties :

Mairie de Médan



1^{ère} partie - Réfection du plafond / plancher du local actuel

Il est localisé sous la zone d'accueil du public de la mairie. Les 25 m² de plafond/plancher concernés sont en état de délabrement avancé constituant une passoire thermique et surtout, un risque sécuritaire pour l'ensemble des agents et le public se déplaçant en mairie.

Ces travaux permettront la mise en sécurité des personnes et l'isolation améliorera la performance énergétique du bâtiment de la mairie.

2^{ème} partie - Création d'un bâtiment modulaire pour les services techniques

Sur la zone attenante utilisée aujourd'hui comme espace de stockage aérien de matériel et de stationnement des véhicules techniques, est envisagé la création d'un local dédié aux services techniques sous la forme de 3 modules CF1H de la marque Algeco, ou assimilés, répondant aux normes ERP et RT 2012, pour un atelier, une surface de stockage et de vestiaires/sanitaires à usage des agents techniques aujourd'hui dépourvus de tels aménagements.

Les bénéfices d'une construction de type modulaire sont :

- Gagner du temps : les modules sont préfabriqués hors site puis assemblés rapidement sur place après leur livraison.
- Eliminer les retards dus aux intempéries : la construction modulaire garantit ainsi que le projet se terminera dans les temps.
- Economiser l'espace de stockage : les matériaux utilisés dans les bâtiments modulaires sont généralement conservés hors site. Cela réduit les coûts de main d'œuvre et les achats de nouveaux matériaux.
- Réduction des coûts de main d'œuvre : même si nous incluons les coûts supplémentaires tels que le transport et le montage, le projet coût moins cher.
- Réduction des déchets de matériaux : Toutes les matières premières sont utilisées dans le processus de préfabrication. Cela permet de limiter les coûts et de réduire l'impact environnemental du projet.

Ce choix s'avère donc plus économique, plus rapide, plus souple et plus respectueux de l'environnement que la construction classique.

Le projet bénéficie déjà des autorisations d'urbanisme nécessaires nous permettant de démarrer ce projet.

Concernant ces 2 projets, les travaux ne pourront débuter qu'après réception de l'attestation de dépôt et de complétude du dossier de demande de subvention.

Durée de réalisation: début de l'engagement juridique prévu en septembre 2024. Fin des travaux : printemps 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Mairie de Médan



OPERATIONS PREVUES	Montant H.T.	Montant T.T.C	DSIL 2024 (80%)	Auto-financement
Travaux de Confortement du plafond / plancher	47 870,00€	57 444,00€	38 296,00€	19 148,00€
MOE plancher	12 540,00€	15 048,00€	10 032,00€	5 016,00€
Diagnostic amiante	620,00€	744,00€	496,00€	248,00€
Aménagement terrain	90 375,00€	108 450,00€	72 300,00€	36 150,00€
Vente et pose modules	86 400,00€	103 680,00€	69 120,00€	34 560,00€
MOE création nouveaux locaux	9 870,00€	11 844,00€	7 896,00€	3 948,00€
Mission de coordination SPS	1 530,00€	1 836,00€	1 224,00€	612,00€
TOTAL	249 205,00€	299 046,00€	199 364,00€	99 682,00€

La DETR ne peut employée seule ou de manière combinée, représenter plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée.

Après perception du FCTVA, nous arriverons à un auto-financement final de 66 664,47€.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des finances du 16/03/2024,

Après avoir entendu l'exposé concernant la demande de subvention au titre de de la DSIL - programmation 2024, pour les projets de réfection du plafond /plancher du local actuel et création d'un bâtiment modulaire pour les services techniques,

Après avoir pris connaissance de la demande présentée telle que ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE l'avant-projet « Travaux de mise aux normes des locaux dédiés aux services techniques de Médan » pour un montant estimatif de 249 205,00€ hors taxes (HT), soit 299 046,00€ toutes taxes comprises (TTC),

- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention d'investissement DSIL - programmation 2024,

- S'ENGAGE à financer les deux opérations de la façon suivante :

Mairie de Médan



OPERATIONS PREVUES	Montant H.T.	Montant T.T.C	DSIL 2024 (80%)	Auto-financement
Travaux de Confortement du plancher & création d'un bâtiment modulaire pour les services techniques	249 205,00€	299 046,00€	199 364,00€	99 682,00€

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, chapitre 21 section d'investissement,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2024

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2024
Et par publication le 04/04/2024

Mairie de Médan